



Conflits et coopérations en territoire montagnard Mapuche (Argentine)

le cas du parc national Nahuel Huapi

Renaud Miniconi et Sylvain Guyot



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rga/1105>

DOI : [10.4000/rga.1105](https://doi.org/10.4000/rga.1105)

ISSN : 1760-7426

Traduction(s) :

Conflicts and cooperation in the mountainous Mapuche territory (Argentina) - URL : <https://journals.openedition.org/rga/1151> [en]

Éditeur :

Association pour la diffusion de la recherche alpine, UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

Référence électronique

Renaud Miniconi et Sylvain Guyot, « Conflits et coopérations en territoire montagnard Mapuche (Argentine) », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* [En ligne], 98-1 | 2010, mis en ligne le 30 mars 2010, consulté le 08 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rga/1105> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rga.1105>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Conflits et coopérations en territoire montagnard Mapuche (Argentine)

Le cas du parc national Nahuel Huapi

Renaud Miniconi*, Sylvain Guyot**

* Géographe indépendant, Limoges.

Renaud.miniconi@wanadoo.fr

** Géographe, UMR 6042 CNRS GEOLAB, Université de Limoges.

sylvain.guyot@unilim.fr

Résumé : La question des autochtones est devenue, durant les deux dernières décennies, une préoccupation majeure dans différents pays du monde, comme en Argentine où environ 600 000 individus se reconnaissent comme tels, soit 1,5 % de sa population totale. Toutefois, ces populations sont encore trop souvent marginalisées à l'échelle de certaines régions, comme c'est le cas pour les Mapuche du Parc National Nahuel Huapi, situé dans les provinces du Rio Negro et de Neuquén. Si les textes internationaux et parfois nationaux réhabilitent certains droits humains essentiels de ces populations, les réalités locales sont plus contrastées, du fait d'intérêts souvent divergents des

acteurs régionaux. Dans le contexte particulier d'une Argentine marquée par des difficultés d'accès à la propriété foncière pour une large part de la population, les parcs nationaux se révèlent être des outils pertinents, pour les populations autochtones, de recouvrement de leurs terres ancestrales, grâce en particulier aux processus de co-gestion participative mise en place sur ces territoires.

Mots-clés : montagne, frontière, populations autochtones, Mapuche, Parc National Nahuel Huapi, conflits, coopérations, Argentine.

.....

La conservation de la nature est une projection idéologique et une posture philosophique (Depraz, 2008), nourrie par des représentations spécifiques de la nature comme le romantisme au XIX^e siècle ou encore sa patrimonialisation au XX^e siècle. La conservation incarnée dans les politiques de parcs naturels, et ses effets économiques, fonciers et touristiques est aujourd'hui critiquée par un nombre grandissant de populations autochtones à travers le monde (Alcorn, 1994 ; Amend & Amend, 1992 ; Ghimire, Pimbert, 1997). C'est le cas dans le sud des

Andes argentines¹ de la plupart des communautés mapuches, restées rurales², et vivant dans et à proximité du Parc National de montagne Nahuel Huapi (PNNH) (Fig. 1).

Le PNNH est représentatif d'une montagne aux usages divers et variés, ainsi qu'aux représentations contradictoires et conflictuelles (Debarbieux, 1995 et 2001 ; Dollfus, 1989), parmi lesquelles : espace de nature, outil géopolitique, lieu de passage et d'échanges, atout économique, puissant facteur d'urbanisation (+15% en 15 ans pour San Carlos de Bariloche) à travers le développement du tourisme et territoire ancestral pour les populations mapuche. Le contexte conflictuel opposant des demandes de restitution des terres ancestrales par les communautés mapuche³ à une urbanisation toujours croissante et à une nécessité d'un développement touristique toujours plus fort amène-t-il le Parc National Nahuel Huapi à créer de nouvelles coopérations au service d'une durabilité de la conservation de la nature ? Comment un parc national, du fait de son particularisme territorial, peut-il prendre le contre-pied d'une politique classique d'exclusion, face à la question autochtone ?

¹ La frontière andine, définie et instrumentalisée comme limite entre le Chili et l'Argentine, nie l'existence des réalités autochtones de part et d'autre de la ligne de crête (Amilhat-Szary, 2006). L'Argentine est devenue indépendante en 1810 et le Chili en 1818. Cette émancipation vis-à-vis de la couronne espagnole permettra à ces deux pays nouvellement formés, en quête d'expansion territoriale et économique, d'envisager alors la conquête du sud du continent. C'est ce que l'on appela la « Conquête du Désert » en Argentine, ou la « Pacification de l'Araucanie » au Chili. Cette lutte territoriale pour conquérir la Patagonie aboutira en 1882, par l'arbitrage de la couronne britannique, qui définira la frontière entre les deux pays passant par les sommets de la Cordillère.

² Selon l'INDEC (équivalent INSEE en France), 70% de la population Mapuche vit aujourd'hui dans les zones urbaines de l'Argentine ou du Chili.

³ Les Mapuches acquièrent, à travers un processus lent, crédibilité et légitimité auprès des instances internationales (ONU, etc.), mais également auprès d'une part toujours plus importante d'occidentaux grâce en partie à la médiatisation de leurs luttes (Le Bonniec, Guevara, 2008).

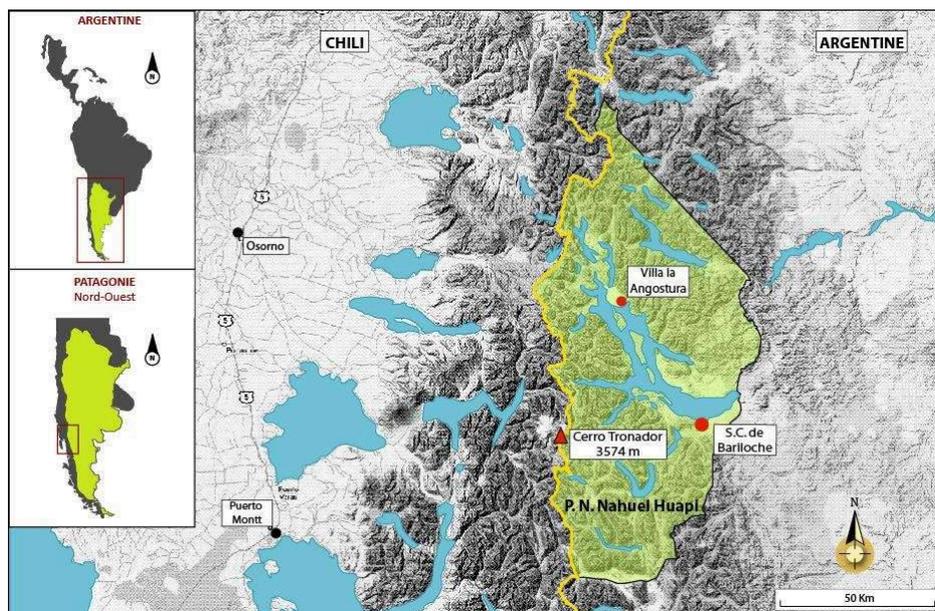


Figure 1. Localisation du parc national Nahuel Huapi sur la Cordillère des Andes. Carte des auteurs, 2009.

Le Parc National Nahuel Huapi : un territoire fragmenté

La création du parc national Nahuel Huapi participe de diverses manières à l'histoire et à la réinvention des usages et des représentations contradictoires de la montagne :

- A travers la perception des populations mapuches, la montagne devient un objet symbolique. Elle est une composante importante de la cosmovision⁴ de cette population transandine (voyages initiatiques, nature spiritualisée, etc.). Elle s'intègre parfaitement à l'idée d'une montagne sacrée récurrente depuis l'Antiquité.
- Pour l'explorateur argentin Francisco Moreno,⁵ en revanche, la montagne incarne davantage un espace à préserver pour son esthétique naturelle, ainsi qu'une stratégie géopolitique de délimitation de la frontière, face à un Chili conquérant, dans le contexte sensible de la conquête de la Patagonie.

⁴ La cosmovision regroupe l'ensemble des éléments et des croyances, constitutifs de la culture mapuche.

⁵ Francisco Moreno est un explorateur, naturaliste et géographe, qui fit don au début du XX^e siècle, des terres qu'il possédait en Patagonie, pour créer ce qui deviendra le premier parc national argentin, le « Parc National del Sur » aujourd'hui plus connu sous le nom de « Parc National Nahuel Huapi ».

- Enfin, pour les villes de San Carlos de Bariloche⁶ et de Villa la Angostura⁷, au cœur du parc national, la montagne s'avère être un outil de développement touristique et donc le moteur principal de l'économie locale.

Au cours du XX^e siècle, les acteurs en charge de la gestion du parc national et de ses villes riveraines ont tenté d'appliquer ces logiques contradictoires tout en niant la cosmovision et les pratiques des Mapuches. Ces différentes perceptions territoriales créent aujourd'hui un nombre grandissant de conflits.

Enjeux géopolitiques et croissance urbaine : quelles conceptions du développement ?

Le parc comme stabilisateur de la frontière

Longtemps disputée, la frontière entre l'Argentine et le Chili a été établie en 1882, puis a été modifiée à la marge en 1902 suite à un arbitrage de la couronne britannique (Gallois, 1903). La création du Parc National Nahuel Huapi apparaît alors comme un des éléments historiques essentiels pour la stabilité politique de cette région frontalière avec le Chili. Afin d'éviter de nouvelles contestations pouvant mener à d'autres conflits, F. Moreno, très influent en Argentine, proposa de créer des aires protégées le long de cette frontière, afin de démarquer le territoire et de peupler ces terres de civils et non de militaires. En 1903, F. Moreno rendit 7500 hectares de terres qui lui avaient été offerts, en remerciement de ses nombreuses explorations, dans le but de mettre en place ces aires protégées. C'est sur cet espace que fut créé en 1922, sous la dénomination de « Parc National del Sur », le premier parc national argentin. Puis lors de la création de l'Administration des Parcs Nationaux (APN) en 1934, il prit le nom de Nahuel Huapi. Ce type de marquage territorial sera largement utilisé en Argentine et au Chili (Fig. 2).

⁶ 93 101 habitants en 2001, estimations 2008 de l'ordre de 105 000 habitants, chiffres INDEC (équivalent INSEE en France).

⁷ 7525 habitants en 2001, estimations 2008 de l'ordre 15 000, chiffres INDEC.

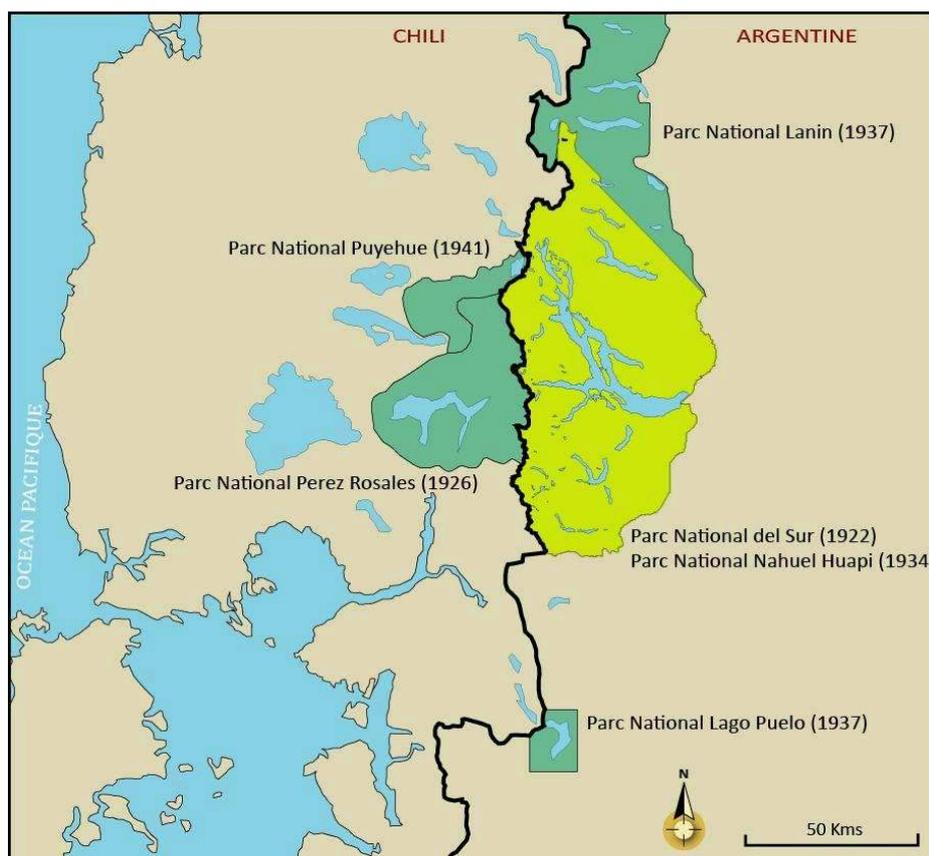


Figure 2. Parcs frontaliers et années de création. Carte des auteurs, 2009.

La majorité des populations pionnières venues peupler la région, après la « Conquête du Désert », était étrangère (Suisses, Allemands, etc.). On retrouve là une forme de racisme quant à la valorisation du territoire, fondée sur l'idée que les populations autochtones déjà présentes (dans ce cas les Mapuches), ne seraient pas capables de développer le territoire. On assiste donc à une cohabitation entre deux visions territoriales distinctes : d'une part la vision conquérante des pionniers, et d'autre part la vision « défensive » des populations mapuches. La création d'un parc national représente dès lors une véritable stratégie foncière de domination blanche génératrice de conflits.

Le tourisme, un tremplin économique ? Pour qui ?

La création des parcs fut un tremplin économique pour toute la région, et plus particulièrement pour les initiateurs de grands projets de développement. Cet outil de « stabilisation » politique s'avérera en fait être un levier pour la création d'un

pôle urbain et touristique d'envergure (Photo 1). En 1903, suite à un décret national, la ville de San Carlos de Bariloche naît sur les rives du lac Nahuel Huapi. Lorsque les premiers pionniers se sont installés au bord du lac, ils comprirent l'intérêt touristique que pourrait constituer cet espace localisé entre des lacs et des terrains alto-montagnards. Durant les années 1920-30, cette région prit un essor économique important grâce à la construction de routes, la création de compagnies de transports touristiques ainsi qu'à la constitution de complexes hôteliers près des littoraux lacustres.



Photo 1. Journal La Razón, daté du 10 avril 1918. Source : Musée de la Patagonie, 2009.

Traduction : « Création du grand parc national du sud : La zone du Nahuel Huapi et ses beautés - un point de rencontre obligé pour le tourisme de l'avenir. ».

Le tourisme a occupé une place toujours plus importante au long du XX^e siècle, avec le développement d'infrastructures diverses, pour accueillir cette manne financière. Ceci implique un paradoxe majeur pour le parc, du fait de la concomitance entre zones à fort endémisme (donc forts intérêts écologiques) et zones touristiques (donc forts intérêts économiques). En effet, si la majorité des parcs nationaux argentins retire 79% de son budget de subventions de l'Etat, le parc national Nahuel Huapi s'individualise, avec 61% de ses revenus générés par l'activité touristique (Della Cha & Otero, 1997), surtout l'été. Le tourisme hivernal est en revanche moins lucratif pour le parc. Il représente pourtant un des moteurs principaux de l'urbanisation, du fait de la présence des stations de ski situées sur les

territoires administratifs des deux principales villes. Les espaces urbanisés ont un statut de territoires autonomes provinciaux⁸, et non fédéraux comme le parc. Aussi l'ensemble de la manne touristique engrangée sur le territoire administratif de ces villes ne revient pas au parc national.

Un tourisme qui n'est pas sans conséquence : la croissance urbaine

Le développement touristique nécessite des infrastructures d'accueil importantes. C'est là un des grands paradoxes du PNNH : au cours du XX^e siècle, la croissance démographique des deux villes de San Carlos de Bariloche et Villa la Angostura a été très forte. De plus, la crise économique de 2001, engendrée par les politiques économiques ultralibérales des années 1990, a plongé une grande partie de la population dans une pauvreté sans précédent (Velut, 2002). Beaucoup d'Argentins ont alors cherché, dans le développement du tourisme, une véritable alternative économique. Ainsi, ces villes internes au parc n'ont cessé de vouloir augmenter leur capacité d'accueil.

⁸ La ville de San Carlos de Bariloche jouit d'un statut « d'ejido municipal » autonome.

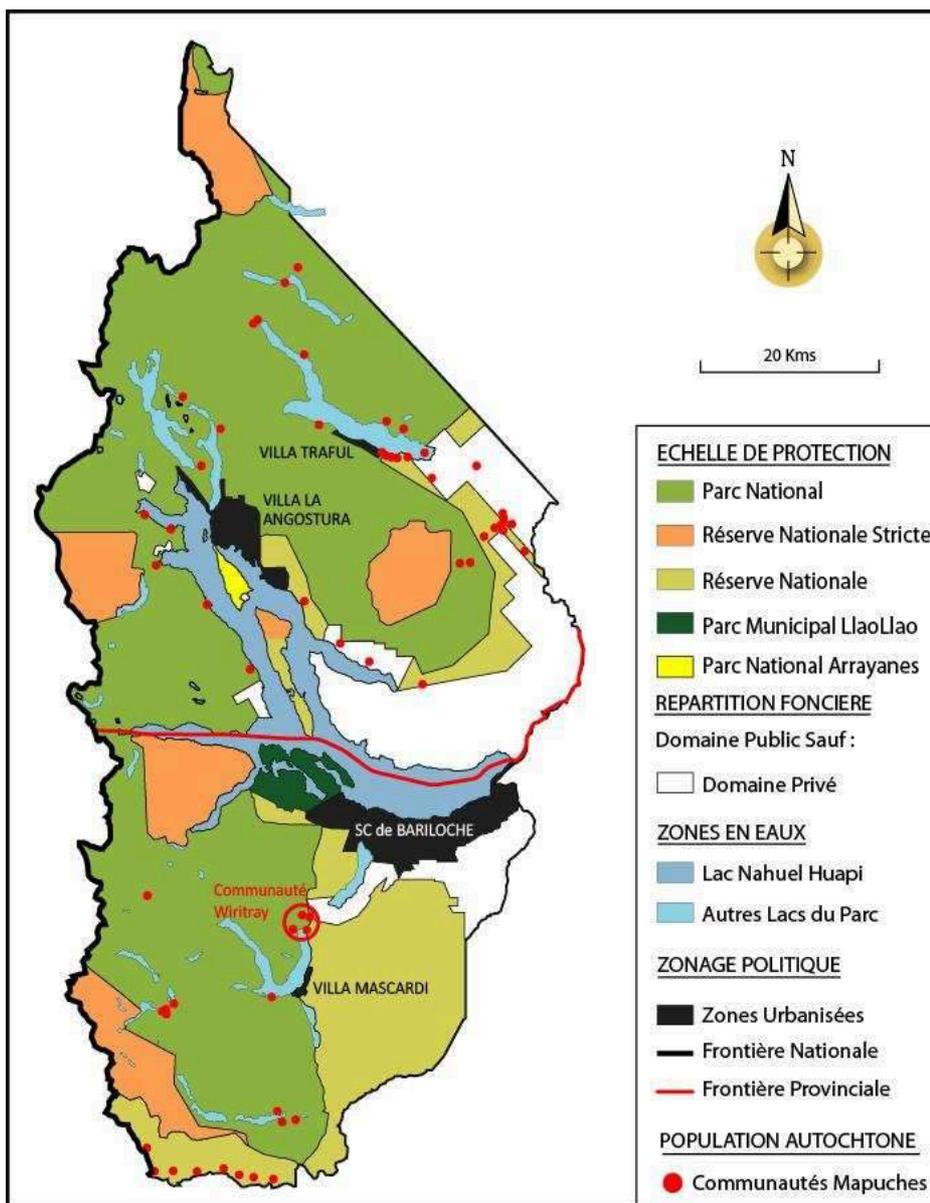


Figure 3. Le parc national et ses villes. Carte des auteurs, 2009.

L'affluence touristique est générée principalement sur le nom et sur l'image de la ville de San Carlos de Bariloche, ce qui ne fait qu'accroître ce paradoxe : elle est fréquentée par une classe sociale huppée de la population

argentine porteña⁹, chilienne ou brésilienne principalement. Le parc ne peut pas se passer de la ville pour continuer d'exister sereinement d'un point de vue financier. Ce territoire de « ville-parc » est donc fragmenté entre ses espaces urbanisés et ses espaces protégés. Evidemment, cette fragmentation n'est qu'un des aspects d'une problématique foncière récurrente et complexe au sein du Parc National Nahuel Huapi impliquant les autochtones.

Un parc s'ouvre à la ville, une ville se ferme aux Mapuches : quelle cohabitation territoriale ?

La création d'un commerce autour de la vente de son chocolat « suisse », de ses restaurants à l'architecture suisse (Photo 2) mais également et surtout la présence de sa station de ski du Cerro Catedral¹⁰, mondialement renommée¹¹, a eu pour effet la croissance économique rapide et l'urbanisation de San Carlos de Bariloche. La face « cachée » de cette croissance a été l'exclusion de fait des premiers habitants du lieu, les Mapuches, qui ne furent pas intégrés à ces politiques de développement qui ont fait suite à la « conquête du désert » ; politique qui par ailleurs ne s'est pas réellement posé la question de la préexistence d'une civilisation différente, avec une perception autre du territoire, tant une vision occidentale du développement économique était à l'œuvre à cette période. Ceci est visible à travers quelques conflits, aujourd'hui très prégnants.



Photo 2. A Gauche, le plus célèbre marchand de chocolat de Bariloche et à droite un restaurant typique à l'architecture suisse, vestige d'un passé pionnier très helvétique. Clichés des auteurs, 2009.

⁹ Les « porteños » sont les habitants de Buenos Aires. Ce mot est utilisé de manière souvent péjorative envers les habitants de la Capitale Fédérale et du port, symbole de l'inégalité économique entre la province Buenos Aires et le reste du pays.

¹⁰ Le Cerro Catedral est une des montagnes situées dans le parc national sur le territoire administratif de S.C. de Bariloche.

¹¹ <http://www.catedralaltapatagonia.com/invierno/index.html> visité le 25/11/09.

Le cas de la communauté mapuche Tacul Chewque

Le cas de la communauté Tacul Chewque est symptomatique de ce processus d'exclusion. La présence de la communauté sur les rives du lac Nahuel Huapi est bien antérieure à la fin du XIX^e siècle. En 1938, le parc national céda à la ville de San Carlos de Bariloche, des centaines d'hectares pour lui permettre son extension. C'est ainsi que la ville commença son développement vers l'ouest, en créant sous l'égide d'Ezequiel Bustillo¹² une Front Road (Fig. 4) permettant l'implantation d'hôtels, d'auberges, etc. Cet aménagement a impliqué l'expulsion de la communauté Tacul Chewque de ses terres ancestrales. Le 16 avril 2007, près de 70 ans après, les descendants de la communauté Tacul Chewque, profitant du mouvement actuel de récupération de terres ancestrales (Miniconi, 2009), ont reconquis une partie de leur territoire. Depuis la justice n'a pas donné de statut légal à cette récupération qui pourrait sembler légitime au nom d'un argument socio-historique. Cette occupation devant attester de l'antériorité territoriale de cette famille, a généré une période de fortes tensions, encore vives aujourd'hui. La ville ne donne aucune légitimité à la communauté. Pourtant, le caractère historique est indéniable, et ici, même la toponymie joue en faveur de la communauté, le territoire portant le nom officiel de Villa Tacul. Le nom de Bariloche est lui aussi un vestige toponymique, dérivé du Mapudungún (langue traditionnelle mapuche) « Vurilofche », signifiant « communauté de l'autre côté » de la montagne. Ces noms sont donc les symboles et les preuves de la structuration ancienne d'un territoire transandin mapuche (Moyano, 2008). Mais la réalité est perçue de manière différente. L'occupation illégale de ces terres est en fait un frein au développement économique toujours plus fort du tourisme à Bariloche. Les membres de la communauté sont hostiles à tous les projets de développement de la ville de Bariloche, qui selon eux, ne cherchent qu'à favoriser une spéculation foncière portant atteinte à la nature.

¹² E. Bustillo est un architecte argentin, très influent politiquement, et qui fut l'un des pionniers de la construction et de l'essor de la ville de San Carlos de Bariloche.

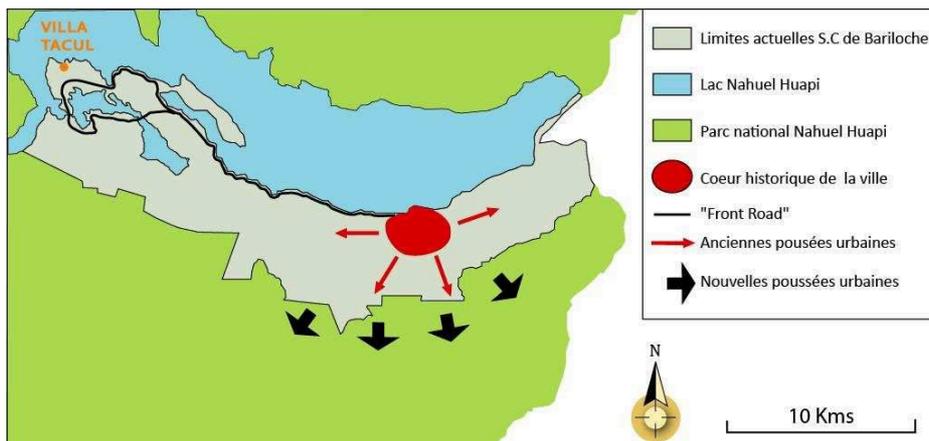


Figure 4. Poussée urbaine suite au rachat de terres au parc national, par la ville de Bariloche, pour construire un route touristique, entraînant en 1938 l'expropriation de la famille Tacul. Cartes des auteurs, 2009.

L'accès au foncier : volontés municipales et intérêts privés versus légitimité des communautés mapuche.

Les trois municipalités du parc sont toutes en conflit avec les communautés mapuche sur la question de la légitimité foncière. Le cas de la communauté Tacul Chewque n'est pas isolé. Les enjeux économiques sont tels qu'il semble aujourd'hui compliqué de résoudre ces conflits, induits par la volonté des villes de toujours augmenter leurs capacités d'accueil des touristes ou le nombre de leurs infrastructures (stations de ski, etc.). De plus, l'actuelle autorité du parc ne peut pas intervenir sur le territoire administratif de ces villes, ou alors uniquement comme médiateur, ce qu'elle fait à l'occasion, pour certaines communautés.

La majorité des communautés mapuches a été spoliée. Aujourd'hui, ces mêmes communautés voient les grandes fortunes étrangères, venir acheter des hectares de terrain sur leurs terres ancestrales, pour se construire des paradis privés, ou spéculer sur la revente foncière de ces terres. Nous faisons ici référence à des personnes telles que Ted Turner¹³ ayant acquis quelques dizaines d'hectares sur la commune de Villa Traful au nord du parc (Sanchez, 2007). Prenons aussi l'exemple de l'Hôtel LlaoLlao, appartenant à un Israélien, symbole même de ces investisseurs étrangers qui possèdent quelques dizaines d'hectares de terres sur la commune de Bariloche, au bord du lac Nahuel Huapi. En conséquence, on voit apparaître un mouvement de récupération de terres non pas ancestrales, mais terrains d'investissement pour quelques grandes fortunes privées et laissées en friche pour des raisons spéculatives. Par conséquent, un certain nombre de communautés mapuche (urbaines principalement) se forment de manière

¹³ Ted Turner est un milliardaire américain, créateur de CNN, magnat des médias, qui achète des hectares entiers en Patagonie, dans et hors du parc national, pour pouvoir se détendre en pêchant.

« affinitaires », de façon à faire face au problème de l'accès à la terre. C'est alors un système de « squat » de terrain privés qui devient la réponse aux difficultés rencontrées par des populations défavorisées et exclues par les politiques foncières publiques.

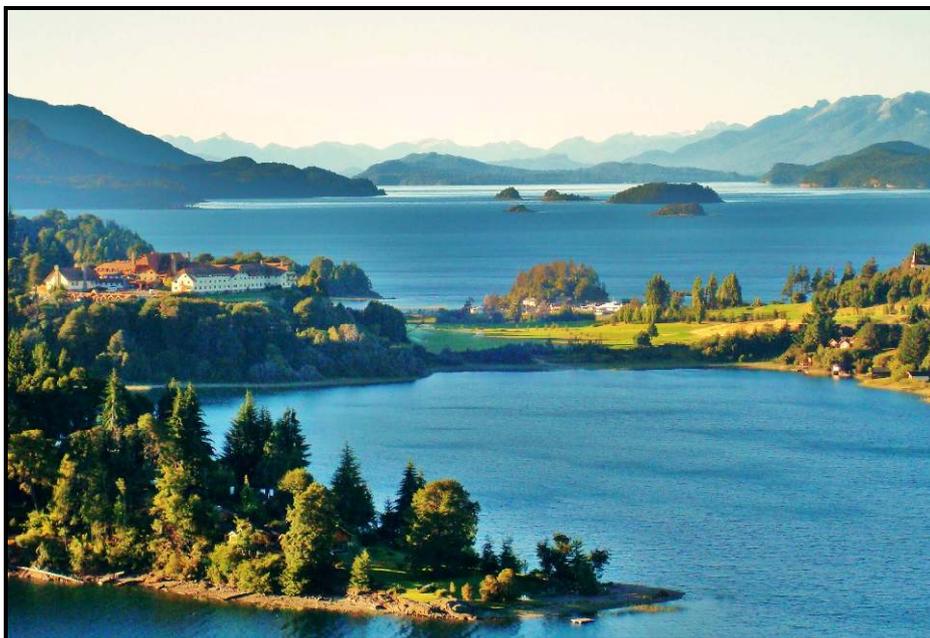


Photo 3. L'hôtel LlaoLlao, symbole de cet accès foncier à deux vitesses. Cliché des auteurs, 2009.

Nous faisons ici face à un accès foncier à deux vitesses. Ceci pose fondamentalement la question de la différence entre une acquisition légale et marchande de la terre, face à un accès des communautés mapuches à cette même propriété pouvant apparaître légitime. Le pouvoir économique est évidemment le corollaire de cet accès légal, face à un accès légitime dont les seuls justificatifs seraient socio-historiques et culturels. C'est ici que le parc, qui ne fonctionne pas sur la même logique économique que les centres urbains qu'il abrite, a un rôle important à jouer pour venir en aide aux populations autochtones.

Du légitime au légal : le parc national un outil pour les populations mapuches ?

L'opposition entre légalité et légitimité est ici éclairée par l'opposition toujours tenace existant entre les idées quelque peu surannées de « néo-colonisation », économique surtout, et « d'ancestralité ». La répression contre les populations

autochtones est encore une réalité malgré l'existence de textes internationaux (Charte de Rio en 1992, Convention 169 de l'OIT, etc.) qui donnent à ces mouvements de nouveaux espoirs et de nouvelles perspectives. Ces espérances sont relayées depuis peu par l'organisme de gestion du parc national Nahuel Huapi. En effet, le parc est à la fois une aide à la création d'un statut légal de l'autochtone, soutenu par des réglementations nationales, mais ce sont également ces nouvelles lois, et cette « autonomie politique » du parc, qui permettent de créer des modes innovants de gestion participative de l'espace.

Un nouvel outil de gestion autochtone dans le parc Nahuel Huapi : le comanejo

La co-gestion¹⁴ est une mesure préconisée de longue date dans les textes internationaux. Mais l'Argentine ne se dote de cet outil de gestion que depuis 2001 dans les parcs nationaux Nahuel Huapi et Lanin. Les autorités du parc national ont réalisé, sans doute pour mieux l'instrumentaliser à des fins de pacification sociale nécessaire, l'importance des savoir-faire d'une population plaçant dans sa cosmovision la nature sur un pied d'égalité avec l'homme. Le mode de fonctionnement et les méthodes de gestion du sol par les autochtones, ont donc été reconnues puis valorisées.

Le comanejo dans le parc Nahuel Huapi naît de deux réalités : premièrement, celle de communautés indigènes préexistantes à la création du parc, et deuxièmement celle de l'évolution des mentalités et des textes internationaux, à l'égard de ces peuples. Cette situation a conduit à un nouveau paradigme pour les parcs nationaux, celui de la conciliation de la valorisation du patrimoine culturel et foncier indigène avec la protection de la nature. La réponse actuelle du parc tend à favoriser une intégration des populations autochtones, pour conserver la nature de manière durable. Cette légitimité nouvelle naît d'une logique simple : si la nature a été aussi bien conservée sur ces espaces, et ce, malgré l'usage qu'en avaient les populations autochtones depuis des siècles, c'est que ces mêmes populations avaient appris à la gérer de manière à permettre sa régénération au fil du temps.

Ainsi, entre le parc national et certaines de ces communautés a été instauré un accord contenant divers points (Carpinetti, 2007). Cette coopération stipule que le parc accepte la présence de la communauté sur ses terres ancestrales. Le parc laisse le soin à la communauté de gérer le milieu naturel de manière traditionnelle. De plus, une collaboration étroite entre les deux parties, permet aux communautés investies dans le projet de bénéficier d'un revenu subsidiaire, émanant de diverses autres opérations menées conjointement : par exemple, la création de campings ou alors la vente de produits traditionnels et d'artisanat mapuche, etc. A l'heure actuelle, seules quatre communautés sur les huit que compte le parc Nahuel Huapi, sont entrées dans ce nouveau système du comanejo. Mais du fait des résultats

¹⁴ Comanejo peut se traduire en français par Co-gestion.

obtenus, de plus en plus d'entre elles demandent à faire partie intégrante de ce programme. Cette co-gestion donne à revoir et à repenser le traitement de la cause autochtone, et porte à croire que la récupération des terres ancestrales trouvera un écho légal d'ici quelques années.

Changement de statut de l'autochtone ou paix sociale pour le parc ?

Quelles sont les conséquences concrètes de cette co-gestion en ce qui concerne le changement de perception de l'autochtone ? Où en est aujourd'hui la lutte entre le fait d'être reconnu comme légitime et celui de trouver un écho légal en termes de récupération des terres ancestrales ?

Le statut des populations indigènes en Argentine est un long processus régi par différentes lois. Du fait de leur préexistence aux Etats actuels mais également de leur continuité historique et culturelle, les Mapuches, comme les autres populations autochtones, possèdent une situation spéciale, qui est juridiquement une source de droit (Mackay, 2002). En Argentine ces droits ont été ajoutés à la constitution depuis 1994. Actuellement, le blocage majeur provient du fait que les communautés ne peuvent pas, seules, faire face aux pressions économiques et au lobbying de grands groupes, sur des terres jugées économiquement exploitables. C'est ici que la gestion participative du territoire et les coopérations créées avec le parc national prennent sens.

Pour tenter de récupérer des terres ancestrales, il faut d'abord se constituer en communauté, et que cette communauté soit reconnue, comme ayant des liens forts et anciens. On ne peut pas constituer une nouvelle communauté sur des bases « non-ancestrales ». Une fois la communauté reconstituée, elle doit transmettre une demande officielle pour faire reconnaître sa personne juridique auprès de l'Etat argentin. Tant que la communauté n'a pas de reconnaissance de sa personne juridique, elle n'a aucun statut légal. Sans légalité, pas d'égalité, la propriété foncière ne pourra être reconnue qu'après reconnaissance de la communauté.

Depuis 2006 en Argentine, se met en place, selon la loi 26.160, un processus complexe et lent, de recensement des terres, qui doit s'achever en 2013. Le but affiché est de dénombrer toutes les terres aujourd'hui revendiquées par les populations autochtones. Prenons l'exemple de la communauté Wiritray, dans le sud du parc près de la ville de Villa Mascardi (voire Fig. 3). Elle est la première communauté mapuche à avoir obtenu sa personne juridique en 2006. Depuis elle a entamé avec le parc national, un processus de recensement de ces terres ancestrales. Elle devrait d'ici peu récupérer une partie de son territoire, de l'ordre de 800 hectares (sur 2500 demandés) dans le parc national. Cette communauté fut une des premières à avoir rejoint le programme de comanejo initié par le parc national en 2001.

Tout l'intérêt du comanejo est ici mis en lumière. L'avènement d'une gestion participative et commune des ressources naturelles du parc permet aux communautés de montrer leur bonne volonté à s'intégrer à un système étatique.

Pourtant beaucoup d'entre eux continuent de demander la gestion intégrale de leurs terres. En attendant que cela soit rendu possible par la loi, le parc national, en « suspendant le temps », c'est-à-dire en laissant la possibilité aux autochtones de se retrouver avec lui sur des valeurs communes en termes de protection de la nature, leur permet de se reconstituer et de passer du statut de légitime à celui de légal. C'est là tout le défi de l'avenir pour les parcs nationaux argentins. Ceci apparaît nettement plus compliqué en dehors des parcs, où les choix des provinces ou de l'Etat, en termes d'exploitation des richesses du sol ou de définition d'une politique économique et foncière, n'est pas du tout le même, et est davantage relié à une logique néolibérale. Ainsi, on comprend mieux le rôle du parc national dans la gestion de son territoire et des divers conflits qui peuvent exister en son sein avec les indigènes.

Conclusion : une légalité limitée à une gestion touristique ?

Seul le rôle de conciliateur joué par les parcs permet une réelle évolution du sort des autochtones dans les différents conflits fonciers et environnementaux évoqués. Le parc devient alors un médiateur entre les communautés autochtones et des demandes de reconnaissance et de récupération foncière. Toutefois, ces populations demandent une gouvernance pleine et entière, sans possibilité ou droit de regard de la part du parc national. Cette réclamation se fait au nom simplement de l'argument d'ancestralité, et donc de la légitimité naturelle à l'exiger.

Les anciennes connections transandines, qui n'étaient pas interrompues même si atténuées de fait, sont en train de se raviver entre les Mapuches du PuelMapu (est de la Cordillère) et ceux du NguluMapu (ouest de la Cordillère). Ces organisations se politisent fortement et trouvent de nombreux leaders. De plus, le soutien des populations non-autochtones est de plus en plus fréquent. En effet, ces mouvements indigènes peuvent être, pour beaucoup, mis en relation avec des mouvements altermondialistes. Aussi la légitimité de ces populations apparaît de plus en plus forte dans certains cercles intellectuels et universitaires.

L'Argentine et le Chili ont tous deux signé en 2008, un accord qui va les amener à créer une réserve de biosphère incluant les deux versants de la Cordillère des Andes, du nord au sud de la Patagonie. Ce premier signe de coopération transfrontalière entre deux pays qui se disputaient leur frontière commune il y a encore peu de temps, est-elle la marque d'un renouveau territorial transfrontalier? Les Mapuches peuvent-ils espérer tirer parti de la création de cette réserve transfrontalière de biosphère ?

Bibliographie

ALCORN J.B., 1994. – “Noble savage or noble state? Northern myths and southern realities in biodiversity conservation”. *Ethnoecologica*, 2(3), pp. 6-19.

AMEND S., AMEND T. (eds.), 1992. – *Espacios sin habitantes? Parques nacionales de América del Sur*. UICN. Gland, Switzerland, IUCUN.

AMILHAT-SZARY A.L., 2006. – « L'émergence d'un référent territorial : ethnie, frontière et projet de territoire dans les Andes ». In Boujrouf et al., *Les territoires à l'épreuve des normes : référents et innovations*. LERMA et RMM, Marrakech, pp. 381-402.

CARPINETTI B., 2007. – *Una experiencia inter cultural de comanejo entre el Estado y las comunidades Mapuches en el parque nacional Lanin, Argentina*. Rapport établi pour la FAO, Santiago du Chili.

DEBARBIEUX B., 2001. – « Les montagnes : représentations et constructions culturelles ». In Y. Veyret (dir.), *Les montagnes : discours et enjeux géographiques*. Paris, SEDES.

DEBARBIEUX B., 1995. – *Tourisme et montagne*. Paris, Economica.

DELLA CHA C., OTERO A.M., 1997 – *Uso publico actual y potencial de los principales parques nacionales de la Patagonia Argentina*. Rapport réalisé pour le Congrès latino-américain des parcs nationaux et autres aires protégées, Santa Marta, Colombie, 13 p.

DEPRAZ S., 2008. – *Géographie des espaces naturels protégés*. Collection U, Armand Colin.

DOLLFUS O., 1989. – « Réalités et perceptions comparées des Andes au Pérou et en Colombie ». *Revue de Géographie Alpine*, tome 76, n°1-2-3, pp. 171-186.

GALLOIS L., 1903. – « La frontière argentine-chilienne ». *Annales de Géographie*, vol. 12, n°61, pp. 47-53.

GHIMIRE K., PIMBERT M., 1997. – *Social change and conservation*. United Nations Research Institute for Social Development, Earthscan, London.

GUYOT S., 2005. – “Dimensions of environmental conflicts in Kosi Bay (South Africa). Signification of the new post-apartheid governance system”. *Development Southern Africa*, vol. 32, n°3, pp. 441-458.

Conflits et coopérations en territoire montagnard Mapuche

LE BONNIEC F., GUEVARA A., 2008. – « Wallmapu, terre de conflits et de réunification du peuple mapuche ». *Journal de la Société des Américanistes*, 94-2, pp. 205-228.

MACKAY F., 2002. – *Addressing Past Wrongs, indigenous peoples and protected areas: the right to restitution of land and resources*. Forest Peoples Programme, UK.

MINICONI R., 2009. – *Conflits territoriaux et coopérations environnementales en territoires mapuche, l'exemple du Parc National Nahuel Huapi en Argentine*. Mémoire de Master 2 réalisé sous la direction de Sylvain Guyot, Université de Limoges.

MOYANO A., 2008. – *Crónicas de la resistencia mapuche*. Edition de l'auteur.

SANCHEZ G., 2007. – *La patagonia vendida*. Editions Marea, Coll. Historia Urgente.

VELUT S., 2002. – *L'Argentine, Des provinces à la Nation*. Presses Universitaires de France.

VIGNE-DELVILLE P., 1998. – *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris, Karthala.